

COMITE SYNDICAL DU 17 MAI 2013

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille treize, le 17 mai à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 7 mai 2013, s'est réuni au siège du Conseil général de la Somme :

Présents	Absents
1. Jean-François VASSEUR	1 - Claude BARDOUX
2. Daniel BEAUPERE	2 - Régis BILHAUT
3. Jean-Marie BLONDELLE	3- Jean-Claude BUISINE
4. Christian BOQUET	4 - Bernard DAVERGNE
5. Alain BRIERE	5- François DEBEUGNY
6. Stéphane BRUNEL	6 - Pascal DEMARTHE
7. Michel CAPON	7- Yannick DESSAINT
8. Didier CARDON	8 - Daniel DUBOIS
9. Daniel CARPENTIER	9 - Philippe GREUET
10. Claude DEFLESSELLE	10- Stéphane HAUSSOULIER
11. François DURIEUX	11- Francis LEC
12. Sébastien HARDY	12- Marion LEPRESLE
13. Olivier JARDE	13- Paul PILOT
14. Patrice LETALLE	14- Daniel PROUILLE
15. Luc LHEUREUX	15 -Gilbert SAVY
16. Dominique MAGNIER	16 - Laurent SOMON
17. Bernard NAUJOKS	17- Jean-Marc WISSOCQ
18. Serge OLIVIER	
19. Jean-Luc PETIT	
20. Gérard PRUVOT	
21. Jean-Claude RENAUX	
22. Jean-Pierre TETU	
23. Michel WATELAIN	

QUORUM. Le quorum est atteint par la présence de 23 délégués. La séance est ouverte à 17h45

POUVOIRS.

Monsieur Gilbert SAVY à Monsieur Michel WATELAIN

Monsieur Claude BARDOUX à Monsieur Jean François VASSEUR

Monsieur Daniel Dubois à Monsieur Christian BOQUET

Toutes les délibérations : 26 votants pour 61 voix

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 4 février 2013 : le PVS a été transmis aux membres le 15 février 2013, aucune remarque n'a été formulée et il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Jean Pierre TETU

I – INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS VASSEUR

Mes chers collègues,

Je voudrais vous remercier tout d'abord de vous être mobilisés en nombre suffisant pour que je sois porteur au prochain Comité national de concertation pour le Très Haut Débit d'un message clair et réaffirmé de faire avancer l'aménagement numérique de notre Département.

Pour faire court, je peux vous indiquer qu'une fois connues, les nouvelles orientations gouvernementales et une fois recalculée la nouvelle participation financière de l'Etat, nous arrivons pratiquement au même plan de financement qu'en juin 2012.

Il ne faudrait pas que cet « immobilisme » apparent sur le dossier Somme Très Haut Débit 2012/2017 nous masque les évolutions significatives qui ont été apportées dans la position de l'Etat et à son appui aux projets des collectivités territoriales.

Ainsi plus les territoires sont ruraux, plus ils ont besoin de construire un réseau de collecte, et plus ils seront aidés. Nous bénéficions de cette orientation car l'effort escompté de l'Etat ne faiblit pas malgré la décision de ne plus participer au financement des armoires de Montée en Débit.

L'Etat entend soutenir mieux les projets clairement orientés vers la fibre optique pour les entreprises et les administrations, nous verrons dans la phase de définition des Avant Projet Sommaires si cette disposition aura un impact positif.

Enfin, l'Etat entend favoriser le regroupement entre plusieurs collectivités de niveau départemental en octroyant un surcroît de subvention significatif. Nous avons engagé des conversations avec le Conseil Général de l'Oise dès ce matin pour aller dans ce sens.

Pour ce qui concerne la Somme et l'action de Somme Numérique, nous avons travaillé pour que l'attente des nouvelles orientations gouvernementales n'entraîne pas ou le moins possible de retard sur le terrain.

Aujourd'hui, tous les acteurs sont dans les starting blocks :

- Pour la Montée en Débit, sur le réseau cuivre, les entreprises sont désignées, la coordination avec l'opérateur historique enclenchée, les tâches à planifier identifiées et les personnes en charge de leur réalisation identifiées.
- Pour le projet fibre optique, l'Avant Projet Sommaire est enclenché.
- Pour la technologie radio, les premiers sites sont en déploiement.
- Pour l'aide à la connexion satellitaire, une délibération vous sera soumise le 10 juin prochain.

Nous ne sommes donc pas restés les deux pieds dans le même sabot en ce début 2013, et je vous invite, je pourrais même dire vous incite fortement à venir au séminaire du 7 juin 2013 qui vous permettra d'échanger avec les acteurs dont je viens de parler et de débattre du rôle des élus dans la phase concrète de l'aménagement numérique qui est en train de se mettre en place.

Il ne me semble pas indispensable de présenter à nouveau le contenu technique du programme Somme Très Haut Débit 2012/2017, compte tenu du nombre de réunions auquel il a déjà été présenté soit au niveau départemental soit au niveau de chaque communauté de communes. J'ouvre donc le débat immédiatement.

Olivier JARDE interroge le Président sur l'avancement du projet Très Haut Débit dans la métropole amiénoise, plus particulièrement dans les zones rurales car « ces communes sont en réel déficit, le débit est pire que dans les autres territoires ». Il indique que Monsieur le Président devait rencontrer Orange et faire un compte rendu de cette rencontre à l'assemblée.

Le Président répond qu'Amiens Métropole tout comme Abbeville, font partie de la zone AMII, Orange a par conséquent l'exclusive compétence pour la construction du réseau FTTH pendant 3 ans au sein de cette zone. Aujourd'hui, Orange n'a communiqué que sur la phase 1 de son programme de déploiement sur Amiens Métropole, qui ne concerne que le centre-ville et le quartier de Henriville. Il n'y a pas eu pour l'instant d'autres informations sur les phases suivantes du projet. Somme Numérique n'a aucune compétence pour guider Orange sur le choix de leur déploiement dans une zone exclusivement réservée à l'initiative privée.

II - DELIBERATIONS

01 – DOSSIER « SOMME TRES HAUT DEBIT 2012/2017 » – NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme a été approuvé par le Comité syndical le 21 novembre 2011. Un premier dossier de financement, conforme à la délibération du Comité syndical du 18 juin 2012, a été déposé en juillet 2012 et instruit par la Caisse des Dépôts de juillet à octobre 2012.

Par arrêté du Premier ministre en date du 29 Avril 2013 le gouvernement a publié le cahier des charges de l'appel à projets "Réseaux d'initiative publique" du Plan France Très Haut Débit.

Le dossier de la Somme sera présenté au Comité des Réseaux d'Initiative Publique le 23 mai 2013. Le Président propose au Comité syndical de valider le nouveau plan de financement.

Considérant que ce programme a été conçu dans une démarche de concertation avec les services de l'Etat, du Conseil Régional de Picardie, du Conseil Général de la Somme, de l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des opérateurs de communications électroniques ;

Considérant qu'il s'intègre dans le cadre du Plan France Très Haut Débit ;

Considérant qu'il respecte le principe de financement solidaire entre les territoires conformément aux orientations du SDTAN, puisque les EPCI seront tous sollicités à la même hauteur c'est-à-dire 170 € HT par ligne FtH et 125 € HT par ligne « Montée en Débit » ;

Considérant que la mise en œuvre physique du programme pourra se faire quand les conditions suivantes seront réunies :

- ✓ Accord de démarrage anticipé de la part de l'Etat et de la Région
- ✓ Recueil des emprunts et contributions nécessaires au financement du programme
- ✓ Délibérations des communautés de communes pour ce qui les concerne

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le programme d'aménagement numérique 2012-2017 et son plan de financement.

	Montant € HT	Participation
Somme Numérique	21 369 084	31%
Etat (FSN)	16 196 929	24%
Région (FEDER 2007-2013)	3 000 000	4%
Région (FEDER 2014-2020)	2 645 325	4%
Région (2012-2013)	3 000 000	4%
Recettes IRU FTTH	15 771 600	23%
Recettes opérateurs pour raccordements FTTH	6 296 811	9%
	68 279 749	100%

La part de Somme numérique comprend les participations du Département et des communautés de communes telles que définies dans le règlement financier de l'opération.

Adoptée à l'unanimité

02 – MONTEE EN DEBIT SUR CUIVRE ; PROGRAMMATION DES OPERATIONS

La mission d'accompagnement pour la mise en œuvre des actions de Montée en Débit prévues dans le SDTAN de la Somme a été confiée à Monsieur Vincent DEMARET, auto entrepreneur. Dans ce cadre, il a élaboré des fiches techniques pour chaque installation d'armoire sur les 121 sites prévus. Ces fiches ont été transmises aux communautés de communes concernées. Tenant compte des contraintes techniques et des objectifs politiques, la Commission réseau réunie le 22 janvier 2013 a validé le phasage proposé pour la mise en place de ces armoires.

Claude DEFLESSELLE interroge le Président sur les causes du non aboutissement de sa demande manifestée lors de la commission réseau, d'intervenir le phasage des NRA de Rainneville et Contay avec ceux de Vaux-en-Amiénois et Saint-Vaast-en-Chaussée (cf. programmation des actions de montée en débit sur cuivre), alors que cette requête était justifiée par de réels problèmes de débit sur ces deux communes.

Le Président répond que l'équipe de Somme Numérique va rechercher les causes techniques qui ont empêché l'accession à cette demande et qu'il prendra ensuite les mesures appropriées.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la programmation des opérations de montée en débit sur cuivre pour la période 2012-2017 (liste annexée à la délibération).

ADOPTÉE A LA MAJORITE
Moins 2 CONTRE (Claude DEFLESSELLE), représentant 1 voix
Et (Olivier JARDE), représentant 6 voix
Soit 54 voix POUR

III – INFORMATIONS DU PRESIDENT

DELIBERATIONS DU BUREAU EN DATE DU 4 MARS 2013

1. ATTRIBUTION DU MARCHÉ « RENOUVELLEMENT DE LA SOLUTION DE FILTRAGE WEB »

Le marché « Renouvellement de la solution de filtrage Web » est attribué à la société NCS Nord de France.

Adoptée à l'unanimité

2. CONVENTIONS TRIPARTITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENT

Le Président est autorisé à signer le projet de convention relative à la mise en œuvre du projet ENT avec les communautés de communes Bresle Maritime, Vimeu Vert, Ouest Amiens et Bocage Hallue et les communes ou syndicats scolaires compétents.

Adoptée à l'unanimité

3. CHARTE D'ENGAGEMENTS DU CLUB CLIMAT DE LA SOMME

La Charte d'engagements du Club Climat du département de la Somme est approuvée.

Adoptée à l'unanimité

Somme Numérique

DELIBERATION DU BUREAU EN DATE DU 15 AVRIL 2013

1. ATTRIBUTION DU MARCHÉ « PROGRAMME 2012-2017 DU SDTAN DE LA SOMME - ETUDES PREALABLES LIEES A LA MISE EN ŒUVRE DU TRES HAUT DEBIT SUR LE DEPARTEMENT DE LA SOMME »

Le marché « Programme 2012-2017 du SDTAN de la Somme - Etudes préalables liées à la mise en œuvre du Très Haut Débit sur le département de la Somme » est attribué comme suit :

LOT 1	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, stratégie globale, coordination, relation avec les opérateurs de communications électroniques.	PMP
LOT 2	Études technico économiques	PMP
LOT 3	Études juridiques	LATOURNERIE WOLFROM ET ASSOCIES
LOT 4	Reprise des informations géographiques disponibles dans un SIG Télécoms, y compris recherches d'informations dans les documents d'urbanisme.	ON-X
LOT 5	Cadrage départemental et Avant Projet Sommaire réseau fibre étude d'ingénierie.	ON-X

Adoptée à l'unanimité

ACTES DU PRESIDENT

Décision du 21 janvier 2013 : aide individuelle pour améliorer les conditions de travail d'un agent. La somme de 2 290,42€ a été versée au prestataire dans les conditions formulées par la délibération n°5 du Comité syndical du 7 décembre 2012.

Une demande de remboursement a été transmise auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, qui a conventionné avec le Centre de Gestion de la Somme.

Contrat du 31 janvier 2013 pour le recrutement de Sarah SILORET sur un poste d'assistante administrative et financière, pour une durée d'un an renouvelable une fois.

Arrêté du 6 mars 2013 (cf délibération du 4 février 2013) : Institution de la régie d'avances du budget principal de Somme Numérique désignant Yves BRIANÇON en tant que régisseur et Emilie HOUPIN, régisseur suppléant.

Arrêté du 6 mars 2013 (cf délibération du 4 février 2013) : Institution de la régie d'avances du budget annexe de Somme Numérique désignant Yves BRIANÇON en tant que régisseur et Emilie HOUPIN, régisseur suppléant.

Décision du 8 mars 2013 : Aide individuelle de 150€ attribuée à Mme BINET pour l'installation d'une antenne satellite à l'adresse : 1 Hameau de Guémicourt – 80430 SAINT GERMAIN S/BRESLE.

MARCHES PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE ATTRIBUES PAR LE PRESIDENT

« **Licences et support de la solution de filtrage de la messagerie mutualisée de Somme Numérique** » - notifié le 4 février 2013 à la société DML

« **Services télécoms : assistance à maîtrise d'ouvrage pour un marché de prestations de services de télécommunications électroniques** » - notifié le 5 mars 2013 à la société C-ISOP.

« **Aménagement des sites PRM** » pour la mise en œuvre des actions de montée en débit – notifié le 9 avril 2013 à la société SANTERNE / GRANIOU.

La séance est close à 19H00